



OBSTACLES AU DROIT DE DISPOSER DE SON CORPS

DES INFORMATIONS SUR L'AVORTEMENT SUPPRIMÉES
DES RÉSEAUX SOCIAUX APRÈS L'ANNULLATION DE
L'ARRÊT *ROE C. WADE*

RAPPORT DE RECHERCHE
SYNTHÈSE

AMNESTY
INTERNATIONAL



*Une femme regarde son téléphone, sur un fond vert allant en dégradé vers le jaune puis le noir. Des symboles à côté de son téléphone suggèrent l'interdiction de contenus en ligne.
© Amnesty International*

Les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle essentiel dans la fourniture d'informations sur la santé reproductive, en particulier dans les endroits où l'accès à l'avortement est restreint. Or, aux États-Unis, des plateformes comme Facebook, Instagram et TikTok suppriment des contenus relatifs à l'avortement, perturbant un flux d'information essentiel. Ces suppressions surviennent souvent sans justification et en l'absence de toute transparence. Il est indispensable que la modération de contenus soit plus transparente et que les plateformes aient davantage de comptes à rendre à son sujet afin de protéger l'accès des utilisateurs et utilisatrices aux informations sur la santé reproductive.

SYNTHÈSE

Les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle crucial en facilitant l'accès à la santé reproductive et la jouissance des droits en la matière, en particulier dans les environnements où l'avortement est restreint ou difficile à obtenir pour d'autres raisons. Or, aux États-Unis, où les informations sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sont plus importantes que jamais, des organisations de défense de la santé reproductive et des droits en la matière voient leurs contenus sur l'avortement supprimés de plateformes de réseaux sociaux telles que Facebook, Instagram et TikTok. Une multiplication des cas de suppression de contenus de ce type a été signalée à la suite de l'annulation de l'arrêt *Roe c. Wade* : tandis que des États américains réprimaient les droits à l'avortement et que les utilisateurs-trices de réseaux sociaux affluaient sur Internet pour obtenir des informations sur l'IVG, des contenus portant sur ce sujet ont été supprimés des réseaux sociaux.

Souvent, ces suppressions sont mises en œuvre sans justification suffisante ou semblent relever d'une mauvaise application des lignes directrices de la plateforme. Elles perturbent le flux d'informations essentielles sur la santé reproductive. Les informations sur l'avortement médicamenteux et sur la manière d'en bénéficier sont semble-t-il les contenus les plus fréquemment supprimés par les plateformes de réseaux sociaux. Certaines organisations ont vu leurs comptes temporairement suspendus pour avoir enfreint les lignes directrices de la communauté sans que jamais il ne leur soit précisé quelles règles elles avaient enfreint. Des organisations de plaidoyer, des prestataires de services d'IVG par téléconsultation et des organisations à but non lucratif de défense de la santé reproductive ont cherché à en savoir plus sur la façon dont les plateformes modéraient les contenus sur l'avortement, mais beaucoup sont restées dans l'ignorance des raisons pour lesquelles leurs contenus ou leurs comptes avaient été supprimés ou temporairement suspendus.

Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme soulignent la responsabilité des entreprises de réseaux sociaux de ne pas causer d'atteintes aux droits humains ni contribuer à de telles atteintes par leurs activités, et de remédier aux répercussions néfastes dans lesquelles elles sont impliquées. Si les entreprises de réseaux sociaux ne respectent pas ces principes, elles risquent de porter atteinte au droit de leurs utilisateurs et utilisatrices d'accéder à des informations sur la santé, contribuant ainsi aux menaces qui pèsent sur les droits reproductifs, en particulier des personnes vivant dans des lieux où l'accès à la santé reproductive est restreint.

Il est indispensable d'améliorer la transparence autour des lignes directrices des plateformes et de leurs pratiques de modération des contenus afin de garantir l'obligation de rendre des comptes et d'empêcher la suppression arbitraire d'informations vitales sur la santé et les droits reproductifs. Les entreprises de réseaux sociaux doivent avoir conscience de leur influence et prendre des mesures fermes pour défendre les droits humains dans leurs politiques comme dans leurs pratiques. Elles doivent :

- être plus transparentes sur la manière dont les lignes directrices de leur communauté s'appliquent aux contenus sur l'avortement ;
- améliorer leur transparence quant à l'utilisation des systèmes de recommandation et des algorithmes de modération des contenus ;
- agir en amont pour identifier et empêcher tout préjudice découlant de leur modération de contenus et de la suppression potentielle de contenus liés à l'avortement, et prendre des mesures pour remédier à ces préjudices lorsqu'ils se produisent.

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Contact



info@amnesty.org



facebook.com/
AmnestyGlobal



@Amnesty



amnesty.org



Amnesty International
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW,
Royaume-Uni

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution – utilisation non commerciale – pas d'œuvre dérivée – 4.0 International), voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page relative aux autorisations](#) sur le site d'Amnesty International.

Index : **AMR 51/7756/2024-Synthèse**

Publication : **juin 2024**

Original : **anglais**